

# CONDITIONS DE L'OFFRE DE REMBOURSEMENT FORFAITS LA POSTE MOBILE

Du 29/08 au 29/10/2016

Jusqu'à  
**50€** REMBOURSÉS\*

sur l'achat d'un mobile, pour toute souscription d'un  
**Forfait + Mobile 6Go**  
avec engagement de 24 mois

**\* Offre soumise à conditions, valable en France métropolitaine et uniquement pour un usage privé.**

Pour toute souscription, **du 29 août au 29 octobre 2016 inclus, d'un Forfait + Mobile 6Go avec engagement de 24 mois, et l'achat concomitant d'un mobile**, La Poste Mobile rembourse au titulaire de la ligne **jusqu'à 50€ TTC du prix d'achat effectif du mobile. Le prix d'achat effectif du mobile correspond au prix de vente TTC du mobile par La Poste Mobile déduction faite des éventuelles :**

- offres de remboursement proposées par les constructeurs sur la même période ;
- offres de remboursement de La Poste Mobile cumulables avec la présente offre et conditionnées en plus de la souscription d'un Forfait La Poste Mobile à l'achat d'un téléphone mobile.

**Le montant du remboursement par La Poste Mobile ne pourra pas excéder le prix d'achat effectif dans la limite de 50€ TTC (dont TVA au taux de 20%).**

La présente offre de remboursement est cumulable avec les offres de remboursement La Poste Mobile conditionnées en plus de la souscription d'un Forfait La Poste Mobile à l'achat d'un téléphone mobile et avec les offres de remboursement proposées par les constructeurs sur la même période.

Le remboursement du mobile s'impute automatiquement sur le montant de l'abonnement à partir de la 3<sup>ème</sup> facture et jusqu'à apurement du montant du remboursement.

**Le remboursement ne pourra pas intervenir en cas de défaut de paiement, par le client, de ses 2 premières factures d'abonnement, ou si le client est en situation d'impayés au moment du remboursement.**

Offre valable dans la limite des stocks disponibles.